

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2015 À 18 HEURES 30

N° 1 - 7 / 2015 : DÉSAFFECTATION DE MATÉRIEL DU BUDGET GÉNÉRAL

L'An Deux Mille Quinze, le 10 février 2015

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 10 février 2015 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : monsieur Pierre DOAT

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL (pouvoir de Michel FRANQUES), Muriel ROQUES-ETIENNE (pouvoir de Marie-Louise AT), Philippe BONNECARRÈRE, Gisèle DEDIEU (pouvoir de Sylvie BASCOUL-VIALARD), Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ (Pouvoir de France GERBAL-MEDALLE), Steve JACKSON, Patrick BÉTEILLE, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Odile LACAZE, Fabien LACOSTE (pouvoir de Elodie NADJAR), Pascal PRAGNERE, Dominique MAS, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT (Pouvoir de Claude JULIEN), Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Francis SALABERT (pouvoir de Emmanuelle PIERRY), Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Jean-Paul RAYNAUD, Joëlle VILLENEUVE, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Blandine THUEL, Stéphane BARDY, Jean-François ROCHEDREUX.

Membres suppléants votants : Mesdames Marie-Claire MALROUX, Agnès BRU.

Membres suppléants présents non votants : Messieurs, Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Rino GATEFIN.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Michel FRANQUES (pouvoir à madame GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL VIALARD (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Marie-Louise AT (pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE), Bruno CRUSEL, France GERBAL-MEDALLE (pouvoir à Geneviève PEREZ), Patrice BEDIER, Elodie NADJAR (pouvoir à Fabien LACOSTE), Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Claude JULIEN (pouvoir à Najat DELPEYRAT), Gérard POUJADE, Hélène MALAQUIN, Michel TREBOSC, Robert AZAÏS.

Membres suppléants : Madame, Messieurs, Marie-Claude VABRE, Philippe MARAVAL, Françoise FEUGEAS, Christian LAFON, Thierry LAFUENTE, Yves CHAPRON.

Présents : 40

Votants : 44

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 10 FÉVRIER 2015**N° 1 – 7 / 2015 : DÉSAFFECTATION DE MATÉRIEL DU BUDGET GÉNÉRAL**

Pilote : Parc auto communautaire

Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, rapporteur,

Par délibération en date du 28 septembre 2004, le conseil communautaire a approuvé le dispositif d'affectation des biens mobiliers nécessaires à l'exercice de la compétence voirie.

A ce jour, un véhicule n'a plus vocation à être utilisé dans le cadre de l'exercice de cette compétence.

Il s'agit du matériel suivant : camion grue immatriculé 0836 RH 81

Ce matériel correspond au numéro d'inventaire suivant :

N° d'inventaire	Désignation	Date d'entrée dans l'actif	Valeur brute	Valeur nette comptable au 31/12/2015
VC-5014-1994	0836 RH 81	09/12/1994	50 868,04 €	0,00 €

Il s'agit d'un véhicule mis à disposition de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, pour lequel aucun transfert de propriété n'est intervenu.

Je vous propose de mettre fin à la mise à disposition de ce véhicule et de le restituer à la ville d'Albi au 15 février 2015.

Pour le cas où la collectivité concernée ferait connaître son souhait de ne pas prendre en charge ce véhicule, il convient d'accepter que l'agglomération diligentera la procédure de réforme ou de cession de ce véhicule, prendra en charge les frais afférents et recevra l'éventuelle recette qui pourrait être obtenue.

Le Conseil de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la restitution du véhicule mentionné ci-dessus à la ville d'Albi au 15 février 2015.

Envoyé en préfecture le 16/02/2015

Reçu en préfecture le 16/02/2015

Affiché le 17/2/2015 68

DÉCIDE dans le cas où la collectivité concernée ne serait pas en mesure ou désireuse de prendre en charge ce véhicule, que l'agglomération diligentera la procédure de réforme ou de cession de ce véhicule, prendra en charge les frais afférents et recevra l'éventuelle recette qui pourrait être obtenue.

DEMANDE au Trésorier d'Albi Ville et Périphérie d'effectuer les opérations d'ordre non budgétaires correspondantes.

Pour extrait conforme,
Fait le 10 février 2015,

Le président,

Philippe BONNECARRÈRE

